|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 20 auDocument 26-F** |
|  | **12 septembre 2019** |
|  | **Original: espagnol** |
|  |
| Guatemala (République du) |
| Propositions pour les travaux de la conférence |
|  |
| Point 8 de l'ordre du jour |

8 examiner les demandes des administrations qui souhaitent supprimer des renvois relatifs à leur pays ou le nom de leur pays de certains renvois, s'ils ne sont plus nécessaires, compte tenu de la Résolution **26 (Rév.CMR-07)**, et prendre les mesures voulues à ce sujet;

ARTICLE 5

Attribution des bandes de fréquences

Section IV – Tableau d'attribution des bandes de fréquences
(Voir le numéro 2.1)

MOD GTM/26A20/1

5.308A Dans les pays suivants: Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Colombie, Etats-Unis, Guatemala et Mexique, la bande de fréquences 614‑698 MHz, ou des parties de cette bande, est identifiée pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT) ‒ voir la Résolution **224 (Rév.CMR-15)**. Cette identification n'exclut pas l'utilisation de ces bandes de fréquences par toute application des services auxquels elles sont attribuées et n'établit pas de priorité dans le Règlement des radiocommunications. Les stations du service mobile du système IMT fonctionnant dans la bande sont assujetties à l'accord obtenu au titre du numéro **9.21** et ne doivent pas causer de brouillage préjudiciable au service de radiodiffusion des pays voisins, ni demander à être protégées vis‑à-vis de ce service. Les numéros **5.43** et **5.43A** s'appliquent. Au Belize et au Mexique, l'utilisation des IMT dans cette bande de fréquences ne commencera pas avant le 31 décembre 2018 et pourra être prorogée si les pays voisins donnent leur accord.     (CMR‑19)

**Motifs:** Compte tenu de l'évolution technologique dans la bande de fréquences qui fait l'objet de ce renvoi, de la nécessité d'accroître la quantité de spectre identifiée pour les IMT sur son territoire et de l'harmonisation des bandes de fréquences aux fins du déploiement du large bande mobile, l'Administration du Guatemala estime que cette Conférence est l'occasion de faire figurer le nom de son pays dans ledit renvoi; cette mesure contribuera à planifier l'utilisation des bandes de fréquences au-dessous de 1 GHz sur le territoire du Guatemala et à mettre en œuvre les IMT dans les meilleurs délais.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_